« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC Euro Long Term Gvt Bond Fund

Part A : Code ISIN FR0000972481

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euro » a pour objectif de sur-performer l'indicateur de référence *CitiGroup EMU Government Bonds Index 10 years+* sur la durée de placement recommandée.
- Le FCP est investi sur les marchés de taux.
- Le gérant effectue essentiellement, sur une base discrétionnaire, une allocation entre les sources de performances suivantes :
  - la gestion active du risque de taux : prises de positions sur l'évolution des taux d'intérêt.
  - la sélection de valeurs : prises de positions en fonction de la préférence d'un émetteur d'obligations par rapport à un autre.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'actif est composé de produits obligataires à taux fixe et/ou variable, de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.
- L'équipe de gestion effectue une répartition entre dette publique et privée, dans une fourchette de 0% à 100% pour chacune de ces deux catégories.
- Le FCP est investi essentiellement sur des émetteurs appartenant à la catégorie de notation « *investment grade* » (émetteurs notés au moins BBB- par *Standard & Poor's* ou équivalent, au moment de l'acquisition).
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés (sur les risques de taux et de change) et des titres intégrant des dérivés (notamment des EMTN sur les risques de taux, de change et de crédit) dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- L'indicateur de référence *CitiGroup EMU Government Bonds Index 10 years+* est composé de tous les titres émis par les Etats de la zone Euro, de durée de vie supérieure à 10 ans et ayant un encours supérieur à 1 milliard d'euros.
- Les revenus sont capitalisés.
- La durée de placement recommandée est de 4 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, — A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- L'indicateur de risque est régulièrement réévalué et est donc susceptible d'évoluer dans le temps.
- Un risque faible ne signifie pas une totale absence de risque.
- Le FCP est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations long terme de la zone Euro.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

HSBC Global Asset Management

Frais

« *Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements* »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

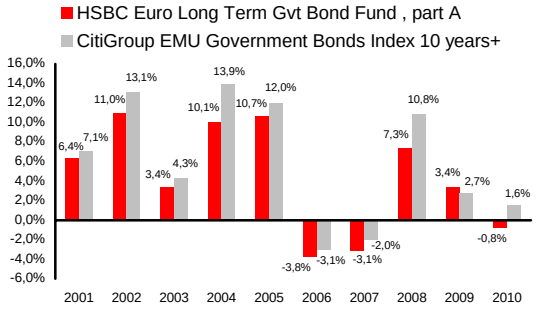

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- Les parts A ont été créées le 4 mars 1994.
- Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les parts A sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
  - HSBC Euro Long Term Gvt Bond Fund, parts Ic (Code ISIN: FR0010495077)
  - HSBC Euro Long Term Gvt Bond Fund, parts Id (Code ISIN: FR0010495069)
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 octobre 2011.